

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE-SAINT-DENIS
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du lundi 03 avril 2017

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-sept, le **03 avril à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 27 mars 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Philippe DALLIER, Sénateur-Maire**, lequel a désigné Mme Karine SARIKAS, Secrétaire de Séance.

Présents :

M. PHILIPPE DALLIER, MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME JACQUELINE DURAND, MME SABRINA ASSAYAG, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THERESE HOUET, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. NICOLAS MARTIN, MME KARINE SARIKAS, M. CHRISTIAN FAVIEN, MME PATRICIA CHABAUD, MME LAURENCE FOURNIER, MME SANDRINE CALISIR, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

Mme Sophie DUBOSC donne pouvoir à Mme Katia COPPI, Mme Geneviève SIMONET donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, M. René RAPELLIN donne pouvoir à Mme Jacqueline DURAND, M. Philippe BOUTIGNY donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, Mme Maguy SOUM donne pouvoir à Mme Thérèse HOUET, Mme Chantal TROTTET donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER, M. Fabrice CHOLLET donne pouvoir à M. Patrick SARDA, M. Thierry DE CECCO donne pouvoir à M. Serge CARBONNELLE, M. Bernard DENY donne pouvoir à M. Jean-François CHLEQ, M. Thierry DELORME donne pouvoir à M. Marc SUJOL, Mme Brigitte SLONSKI donne pouvoir à Mlle Anne-Marie LEPAGE

Absents excusés :

M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
M. POLLET, Directeur des Finances
Mme MUNAUT, Responsable Informatique
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

20h00, Monsieur le Maire demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet, à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 27 février 2017.

Monsieur CHLEQ indique avoir deux remarques à formuler.

La première concerne l'intervention de Monsieur DENY à propos du document d'Orientations Budgétaires, page 7, où il est bien indiqué ce qu'avait dit ce dernier, c'est-à-dire : « *Monsieur DENY observe que le dossier présenté est très complet et remercie les services de la Ville, en particulier le Directeur des Finances. En revanche, il note que le document manque parfois de partialité* ».

Il note qu'à aucun moment, Monsieur DENY n'a mis en cause un fonctionnaire territorial. Il précise, qu'en revanche, et sauf erreur de sa part, il manque dans le compte-rendu, dans la réponse de Monsieur le Maire, le fait que ce dernier a signalé qu'il faisait une relecture du document, ce qui paraît tout à fait logique. Il s'agit donc d'une relecture d'ordre politique.

Monsieur le Maire répond que le débat peut être refait sans cesse mais qu'il ignore ce que cela apporte. Monsieur DENY a considéré que le document était partial et cela a été noté. Il demande ce que l'Opposition Municipale souhaite ajouter de plus.

Monsieur CHLEQ indique avoir été un peu surpris de la tournure qu'a pris le débat. Il précise que l'intervention de Monsieur le Maire relève, de son point de vue, du procès d'intention et qu'il est dommage que Monsieur DENY ne soit pas là. Il fait remarquer que la présentation du document était d'ordre politique ; confirmé d'ailleurs par Monsieur le Maire puisqu'il a indiqué qu'il relisait le document, ce qui lui semble logique.

Sa deuxième observation concerne la page 12, sur le dossier relatif à l'achat des fonds de commerce, car il lui semble que, dans son intervention, il avait rappelé ce qui avait été dit en Commission, à savoir qu'en cas d'achat d'un fonds de commerce, si un repreneur n'était pas trouvé dans les 2 ans, il pensait avoir entendu qu'il pourrait y avoir des pénalités assez importantes pour la Commune. Ceci n'est pas retranscrit dans le compte-rendu.

Monsieur le Maire indique qu'il sera demandé au Directeur Général des Services de réécouter la bande et renvoie l'approbation du procès-verbal au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise à Monsieur CHLEQ, qu'en matière de partialité et d'honnêteté intellectuelle, lorsqu'il relit les documents, c'est sous l'angle des chiffres qui y figurent. Il ajoute que si Monsieur CHLEQ trouve un passage de ce Rapport d'Orientations Budgétaires qui exprime une opinion politique, qu'il le lui signale. Il confirme qu'il relit le document puisque qu'il recense les investissements programmés par la Ville. Il y a un certain nombre de choses qui relèvent de décisions politiques mais cela reste du factuel : constater que les dotations baissent, etc...

Pour autant, Monsieur le Maire considère que le plus important dans ce document reste le fond et que l'Opposition Municipale ferait mieux de s'y attacher un peu plus, surtout en matière budgétaire.

2017.00025 - Marché relatif au nettoyage des sols et entretien ménager dans les groupes scolaires et les bâtiments communaux

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que le contrat précédent est arrivé à son terme. La Ville a relancé un appel d'offres en essayant d'inclure, dans le cahier des charges, la totalité des prestations prises en charge par les entreprises.

Le marché intègre les modifications de prestations telles que l'intégration de locaux supplémentaires. Une réflexion a été menée sur l'organisation du travail que ce soit dans les écoles ou encore dans les salles de sport et autres.

Il précise que 10 entreprises ont répondu. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise AMG PROPLETE.

S'agissant des critères :

- 60% de la note a été attribuée sur le prix :
 - 50% pour ce qui est effectué de manière forfaitaire et récurrente,
 - et 10% pour les prestations occasionnelles.
- Les 40% restant correspondent à la valeur technique :
 - 20% pour le nombre d'heures allouées au nettoyage des locaux et à l'encadrement du personnel,
 - 15% pour la méthodologie proposée dans le dossier,
 - et 5% pour la prise en compte du développement durable.

Il indique que ces éléments ont été jugés sur pièces en fonction des réponses des entreprises.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie a émis un avis favorable pour l'attribution de ce marché à l'entreprise AMG PROPLETE.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour –3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00026 - Budget «Ville» 2017 - Approbation du Budget Primitif 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur le Maire indique projeter des graphiques pour montrer au Conseil Municipal l'évolution financière en fonction des informations dont la Commune dispose, étant précisé, qu'à ce jour, l'Etat n'a pas encore adressé la notification des dotations :

- Pour la D.G.F. et la D.S.U., la Commune reste sur une estimation faite par les services financiers ;
- En outre, la Commune était bénéficiaire du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France en 2006 et 2007. La commune étant à la limite des critères d'éligibilité, il est possible qu'elle puisse en bénéficier à nouveau au titre de l'année 2017.

Monsieur le Maire indique que la seule confirmation depuis le Débat d'Orientations Budgétaires, concerne les bases d'imposition. Il note que la Commune avait été prudente avec une augmentation des bases de 1,4%, évoquée lors du D.O.B. L'estimation des bases est juste à 200 € près.

Pour le reste, il précise que la Commune est toujours sur des estimations et espère, contrairement à ce qui s'est passé l'an dernier, notamment sur la D.G.F., que la Ville n'aura pas de nouvelle surprise. Il rappelle qu'entre le vote du budget primitif 2016 et la notification des services de l'Etat, la Commune a perdu plus de 70 000€.

Il présente le graphique décrivant la situation en 2017 si la Commune n'avait pas voté, l'année dernière, une augmentation des impôts. Ainsi, il n'y aurait quasiment plus d'autofinancement. Il est à nouveau proposé de voter une augmentation de 4% cette année.

Il rappelle avoir signalé, lors du débat d'orientations budgétaires, que le pic présenté sur le graphique tient au fait que l'année 2016 est une année tout à fait particulière puisque c'est celle du transfert d'un certain nombre de compétences à l'E.P.T.. De même, la Ville a bénéficié de l'excédent du budget d'assainissement (plus de 917 000€).

La Ville a également bénéficié de la baisse de l'annuité de la dette en lien avec une renégociation d'emprunt et la faible augmentation des frais de personnel (0,37%). Monsieur le Maire précise avoir expliqué ce qu'il en était lors du Débat d'Orientations Budgétaires : cela tient au fait que la Commune a eu énormément de difficultés de recrutement en 2016 soit quasiment 600 000€ de « non consommation des crédits » inscrits sur le chapitre 012.

Il précise que si l'on ajoute les 900 000 € en assainissement, les 600 000€ de frais de personnel non consommés, mais qui ne se reproduiront pas en 2017, et la renégociation d'emprunt, le Conseil Municipal a l'explication du fait que la courbe, qui aurait dû être descendante, ne l'est pas au compte administratif.

Si la Ville n'avait pas augmenté les taux de fiscalité, l'annuité de la dette aurait « explosé » dans les années ultérieures : n'ayant plus d'autofinancement, la Ville serait obligée d'emprunter en investissement, entraînant l'effet « boule de neige ».

S'agissant de la courbe du capital restant dû, si l'Exécutif Municipal n'avait rien fait, elle serait remontée à presque 15 M€... voire à 20 M€.

Il n'était pas possible d'envisager cette hypothèse. C'est la raison pour laquelle, l'an dernier, la Commune avait décidé d'augmenter les impôts de 4%. Il rappelle que, dès l'an dernier, il avait été indiqué que le Conseil Municipal serait probablement obligé d'y revenir en 2017, en espérant que pour 2016 et 2017 cumulées, l'augmentation serait inférieure à deux chiffres; ce qui est d'ailleurs le cas aujourd'hui.

Monsieur le Maire présente ces hypothèses sur les graphiques. Il indique que la Ville conserve un autofinancement significatif en 2017. Néanmoins, le Conseil Municipal peut constater qu'en 2018, 2019 et 2020, la Commune recommence à « glisser la pente ».

Il précise que dans les hypothèses retenues pour la construction de ces courbes, il n'y a en 2018, 2019, 2020, et ultérieurement, aucune autre mauvaise nouvelle, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'anticipation de nouvelle baisse de la D.G.F.

Il indique qu'il a beaucoup de mal à imaginer que cela n'arrivera pas, quel que soit le futur Président de la République. Si jamais de nouvelles baisses de D.G.FO étaient décidées, il y aurait, bien évidemment, des conséquences en terme budgétaire.

De même, ces graphiques ne tiennent pas compte de la péréquation. En effet, alors que la péréquation, en volume, n'a pas augmenté cette année dans le budget de l'Etat (figée à 1 Md€), la somme à verser par la Commune a néanmoins été multipliée par 4. La Commune passe de 16 000€ à environ 70 000€ de contribution à la péréquation.

C'est simplement l'effet des changements de règles du jeu et des changements liés à la modification de la carte de l'intercommunalité.

Ainsi, dans ce graphique, il n'a pas de baisse des dotations anticipée, pas d'augmentation de la péréquation anticipée et pas d'augmentation des prélèvements effectués par l'E.P.T. Or, il convient de rappeler qu'en 2019 les territoires perdront leur dotation d'intercommunalité, soit 2 800 000€ pour l'E.P.T. *Grand Paris Grand Est*.

Monsieur le Maire poursuit en évoquant la Métropole, qui s'est réunie vendredi en séance plénière pour adopter son budget. En 2016, sur un budget de 3,4 milliards d'euros, la Métropole avait dégagé péniblement 60 M€, qu'elle a affecté à un Fonds d'Investissement Métropolitain, dont la Commune n'a toujours pas bénéficié. En 2017, alors que les recettes de C.V.A.E. ont progressé d'un peu plus de 30 M€, le reste disponible pour la Métropole est tombé à 27 M€ en raison des prélèvements liés à la baisse des dotations. Ce qui veut dire, que si l'Etat se remettait à faire baisser les dotations l'année prochaine, et les années ultérieures, la Métropole serait incapable d'équilibrer son budget de fonctionnement. Il indique que l'hypothèse qui est envisagée, et soulevée par Gilles CARREZ en séance, serait d'avoir recours à une baisse des attributions de compensation aux communes.

Ainsi, des incertitudes demeurent sur une baisse des dotations pour les communes, une hausse de la péréquation. En revanche, la perte de la dotation d'intercommunalité pour le Territoire en 2019 est une certitude.

Il rappelle que la Métropole sera certainement incapable d'équilibrer son budget de fonctionnement, et donc obligée d'avoir recours à une baisse des attributions de compensation.

Si jamais une ou plusieurs de ces hypothèses se confirmaient, la Commune pourrait se retrouver dans des difficultés budgétaires.

Il indique au Conseil Municipal que c'est la raison pour laquelle il est impossible de ne pas augmenter les impôts cette année, sauf à courir le risque de se retrouver dans des difficultés, dès l'année prochaine.

L'épargne nette sera cette année aux alentours de 1,2 M€ comme indiqué dans le Budget Primitif. Avec l'excédent de l'année dernière, le compte administratif sera meilleur. Néanmoins, la tendance présentée est plus qu'inquiétante.

Enfin, Monsieur le Maire évoque l'éventualité de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des français, et les modalités de compensation prévues pour les communes.

Il invite le Conseil Municipal à poser des questions sur les graphiques présentés ou sur les tendances avant d'entrer dans l'examen chapitre par chapitre.

Monsieur CHLEQ sollicite une précision sur l'état de la dette. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur DENY l'avait questionné à ce sujet et Monsieur le Maire n'avait pas répondu formellement sur cette question.

Monsieur le Maire indique que l'état de la dette est annexé au budget. En 2016, la Commune a contracté un prêt de 4 M€. Elle a saisi l'opportunité que représentait la baisse des taux et a anticipé la probable remontée des taux. Comme expliqué à l'époque, la Commune a contracté ce prêt de 4 M€ pour lequel aucun décaissement ne serait effectué en 2016.

Par conséquent, par rapport à 2015, la dette est toujours à 9 500 000€ au 31 décembre 2016. En 2017, elle va remonter à 12 500 000€.

Cela s'explique par : $9\,500\,000\text{€} + 4\,000\,000\text{€} = 13\,500\,000\text{€}$ - environ 1 000 000€, remboursés sur le capital en 2017, la Commune aura une dette, à la fin de l'exercice 2017, qui sera à 12 500 000€. Tout cela est indiqué dans les documents budgétaires, annexés à tous les budgets.

Monsieur le Maire ajoute que l'objectif est bien clair : la Commune doit maintenir une dette au-dessous des 12,5 M€ en 2017 et 2018. La Commune verra ce qu'il adviendra en 2020 en fonction de l'évolution de ce graphique. Il ajoute que c'est le maximum, sinon l'annuité va augmenter et donc la courbe présentée aux élus va à nouveau se dégrader. De plus, s'il y a dégradation de l'un des éléments évoqués, le capital restant dû va remonter puisque la Commune a un minimum de dépenses d'investissement à financer.

Enfin, concernant l'annuité de la dette, la Commune était à 1,67 M€ en 2015. En renégociant une partie des emprunts, la Commune s'est donnée un peu « d'oxygène » en 2016 et 2017 avec une annuité qui est tombée à 1,04 M€ et 1,17 M€, cette année. En 2018, l'annuité va remonter à 1,47 M€. L'idéal est qu'elle reste aux alentours de 1,5 M€.

Il rappelle que sur le graphique sur lequel il n'y avait pas d'augmentation des impôts, la courbe de l'annuité « flambe » pour la simple et bonne raison que tout ce que la Commune n'a plus, elle devra l'emprunter, ce qui conduira à l'effet « boule de neige ».

Monsieur le Maire précise que ce graphique n'anticipe pas d'éventuelles mauvaises nouvelles. La Commune est sur une pente glissante puisque, comme recettes dynamiques, il ne reste plus que la taxe d'habitation et la taxe foncière. Il rappelle qu'il n'y a plus d'impôt économique puisque c'est la Métropole qui en bénéficie, ni de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il ne reste que les impôts ménages et des dépenses qui progressent plus vite que la progression des recettes. L'équation est devenue quasiment impossible aujourd'hui.

Monsieur CARBONNELLE indique que le Budget Primitif est impacté, cette année, par la création de la Métropole du Grand Paris et par l'Etablissement Public Territorial. Il rappelle que la Ville fait partie du Territoire *Grand Paris-Grand Est*.

Les compétences transférées à l'EPT pour la Commune sont l'assainissement, la gestion des déchets et le P.L.U. Ces transferts entraînent une baisse mécanique importante du Budget 2017, en dépenses comme en recettes.

En conséquence, il n'est pas opportun de comparer le Budget 2017 au Budget 2016.

Il rappelle que ce sont la baisse des dotations et les dépenses imposées par l'Etat qui amènent à augmenter les impôts. Sans ces éléments, la situation serait totalement différente :

- la baisse des dotations : - 397 000€, comme indiqué par Monsieur le Maire,
- la baisse des compensations fiscales : - 12 706€.

En ce qui concerne les dépenses supplémentaires :

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales entre communes dites riches et moins riches : + 67 860€,
- la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires : 101 000€,
- la modernisation du parcours professionnel et carrière et rémunérations des fonctionnaires, (P.P.C.R.) : 160 000€,
- la prolongation de la loi Sauvadet permettant la titularisation de certains agents éligibles : 12 000€.

Il indique, qu'à cela, il faut ajouter la contribution à l'Etablissement Public Territorial pour son fonctionnement : 95 823€.

Ce qui fait un total de **846 834€**.

La seule bonne nouvelle, comme indiqué lors du D.O.B., c'est la Dotation de Solidarité Urbaine qui progresse de 40 000€.

Monsieur CARBONNELLE signale que le bilan est de 846 834€ de moins pour la Commune, soit 5,33% d'impôts. Ces éléments expliquent les 4% d'augmentation des taux communaux.

Il précise que la Commune réalisera des dépenses d'équipement à hauteur de 4,7 M€ financées par un autofinancement de 1 574 859€ et diverses ressources.

Il est à noter que ces investissements sont financés sans un emprunt.

La présentation générale du budget se décompose comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 30 263 843€,
 - dépenses d'investissement : 5 748 015€.
- Total budget, en dépenses comme en recettes: 36 011 858€.

Il précise que, l'an passé, le budget était de 44 M€.

- La section de fonctionnement,
 - les dépenses réelles de fonctionnement :
 - budget précédent : 30,8 M€,
 - proposition nouvelle : 27,9 M€.Donc une baisse de 2,9 M€.
 - Recettes de fonctionnement réelles:
 - budget précédent : 33,8 M€,
 - proposition nouvelle : 30,2 M€.L'autofinancement brut étant de 2 313 501€.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 4 734 295€. Pour mémoire, le budget précédent était de 2,9 M€.

Il rappelle, comme Monsieur le Maire l'a indiqué, que l'an passé la Commune a inscrit, au Budget Supplémentaire, une somme de 4 M€ de travaux pour l'école Jean Macé, financés par un emprunt; les travaux ayant déjà commencé en début d'année.

Concernant les recettes réelles d'investissement : elles sont de 376 834€. Il s'agit principalement des subventions. A cela, il faut ajouter les dotations, cautions et cessions de terrains.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 808 181,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent : 6 806 615€,
- proposition nouvelle : 5 808 181€.

Il note qu'il y a une différence assez importante.

- Compte **60633** – *Fournitures de voirie* : passe de 110 000€ à 75 000€.
- Il y a un transfert du 611 vers le compte **615231** – *Voiries* de 370 000€ :
 - bail d'entretien de la voirie : 150 000€;
 - le marquage au sol : 40 000€;
 - garages publics : 50 000€, etc...

- Compte **611** – *Contrats de prestations de services* :

- budget précédent : 2 102 228€,
- proposition nouvelle : 614 739€.

La somme de 1 150 000€ relative aux ordures ménagères est transférée à l'EPT.

- Compte **6156** – *Maintenance* :

- budget précédent : 293 273€,
- proposition nouvelle : 376 524€.

Il s'agit des marchés d'entretien et de maintenance, notamment pour les VMC sur l'ensemble des bâtiments pour 50 000€, la maintenance des logiciels informatiques notamment pour la Direction des Ressources Humaines.

Monsieur CHLEQ demande si la cotisation pour les personnes en situation d'handicap se trouve dans le compte **637** – *Autres impôts, taxes et vers. Assimilés (autres)*.

Monsieur CARBONNELLE confirme.

Monsieur CHLEQ poursuit en disant que ladite cotisation est en augmentation cette année de manière assez importante.

Monsieur CARBONNELLE indique que la cotisation est de 70 000€ cette année et, en 2016, elle était nettement inférieure car il y a eu un calcul erroné, ce qui a entraîné un rattrapage cette année.

Monsieur le Maire précise que les sommes sont notifiées par l'organisme qui est chargé de les recouvrer. D'une année sur l'autre, il a été demandé à la Commune une somme beaucoup plus importante, sans aucune explication. La Commune leur a écrit pour demander de justifier leur calcul et n'a eu aucune réponse. Non seulement, il n'y a eu aucune réponse sur le mode de calcul et, de manière encore plus surprenante, la Commune a reçu, il y a 15 jours, un courrier de l'organisme précisant qu'il avait saisi le Préfet de la Seine-Saint-Denis pour demander l'inscription obligatoire de la dépense.

Monsieur CARBONNELLE précise que, dans ce compte, figure également la redevance des bornes incendie pour 20 500€, qui était auparavant inscrite sur le budget eau et assainissement.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 18 113 560,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent : 17 482 117€,
- proposition nouvelle : 18 113 560€.

Ce qui fait, de budget à budget, une augmentation de 3,61%. Par rapport au réalisé de l'an passé, l'augmentation est de 6,2%.

Il rappelle les principaux postes :

- augmentation des agents de Police Municipale passant de 12 à 20 : 315 000€ de plus;
 - PPCR : 160 000€;
 - l'accès à la titularisation : 12 000€;
 - l'augmentation du point d'indice : 101 000€.
- Soit un total de 588 000€.

Monsieur CHLEQ indique que l'Opposition Municipale votera « Pour ». Monsieur CARBONNELLE a rappelé les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation des effectifs de Police Municipale. L'Opposition Municipale est favorable aux mesures qui avaient été prises pour améliorer la rémunération des agents de la collectivité territoriale tels que le PPCR et le point d'indice.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 014 - Atténuation de produits : 928 455,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent : 3 094 597€,
- proposition nouvelle : 928 455€.

- Compte **73918** – *Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés* : Cela s'explique par le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à l'E.P.T., qui est dorénavant perçue directement par ce dernier.
- Compte **739223** – *Fonds de péréquation des ressources communales* : 84 794€, qui augmente de 400%.

Monsieur le Maire indique que le Fonds de péréquation des ressources communales et Intercommunales (F.P.I.C.) passe de 16 000€ à 84 000€, alors que l'enveloppe globale n'a pas augmenté.

Monsieur CHLEQ demande, sur ce point, si l'année précédente, la cotisation de la Commune était de 700 000€.

Monsieur le Maire indique que c'était il y a 2 ans. Il ajoute que s'il avait fallu assumer les 700 000€ en question, en plus des 800 000€ évoqués par Monsieur CARBONNELLE, la situation aurait été encore plus difficile.

Monsieur CARBONNELLE précise que cela fait 1,8 M€.

Monsieur le Maire indique qu'il va refaire le calcul depuis 2012 de tout ce que la Ville a perdu. Il avait dit que la Commune perdrait 3 M€ et craint que cela soit davantage.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 621 422,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent : 2 588 471€,
 - proposition nouvelle : 2 621 422€.
- Compte **6553** – *Service d'incendie* – Il précise qu'il y a une augmentation. Le montant est passé de 356 177€ à 432 281€ en 2017 : 18 000€ pour le fonctionnement et 58 000€ pour l'investissement.
 - Compte **65541** – *Contributions au Fonds de compensation des charges territoriales* : 95 823€, c'est la nouvelle dépense pour l'E.P.T.
 - Compte **6574** – *Subv. Fonctionnement associations et autres* : il précise que l'augmentation est relativement faible.
 - Compte **657362** – *CCAS* : subvention pour le C.C.A.S..

Monsieur CHLEQ a une remarque sur les subventions qui sont accordées aux associations, en particulier les plus importantes. Il croit savoir que l'augmentation accordée est de 0,4%.

Monsieur CARBONNELLE confirme.

Monsieur CHLEQ pense que la Commune aurait pu faire un petit effort supplémentaire, dans la mesure où l'année précédente, sauf erreur de sa part, pour les grosses associations qui emploient des salariés, il y a eu une augmentation des charges relativement importante liée à la mise en place de la mutuelle obligatoire. Il indique c'est peut-être le moment de prévoir un « petit coup de pousse ».

Monsieur le Maire répond que ce raisonnement reflète la politique de l'actuel Gouvernement : il décide, les autres payent et après on se tourne vers les communes et on leur dit que c'est à elles de payer la facture. Il regrette que Monsieur CHLEQ ne soit pas en mesure de la constater.

Il ajoute que c'est exactement ce qu'il se passe, qu'il s'agisse de la valeur du point, du R.I.F.S.E.E.P., des parcours professionnels, etc... L'Etat décide et après les communes payent. Il est facile de se répandre dans la presse en disant « *regardez c'est merveilleux, la mutuelle est devenue obligatoire pour tout le monde* », si ce n'est, qu'effectivement, ceux qui doivent les financer ont des difficultés à le faire. L'Opposition Municipale a trouvé la solution, c'est la Commune qui doit payer. Il ajoute que s'il n'y avait pas eu de baisse des dotations, la Commune l'aurait volontiers fait. Cependant, la règle du jeu est connue depuis 2014 : la Commune a garanti à ces associations une augmentation des subventions qui serait indexée sur l'inflation. Il n'est plus possible de faire mieux que cela. Comme toujours, l'Opposition Municipale demande à la Commune plus de dépenses alors qu'il y a moins de recettes et, qu'indirectement, elle n'y est pas pour rien.

Monsieur CARBONNELLE indique que l'A.P.J.C. va bénéficier d'une petite « rallonge » de 7.000 € pour fêter son cinquantenaire, ce qui n'est pas négligeable.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 66 – Charges Financières : 224 059,00€

Monsieur CARBONNELLE annonce :

- Compte **66111** – *Intérêts réglés à échéance* : l'an passé 304 000€, cette année : 203 000€. Il précise que cette différence s'explique par le fait que la Commune a remboursé une partie des intérêts du budget « eau et assainissement ».

Monsieur le Maire ajoute que ce montant tient également compte des renégociations d'emprunts effectuées.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles : 204 665,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent 539 211,39€,
- proposition nouvelle : 204 665€.
- Compte **6748** – *Autres subventions exceptionnelles* : il n'y a pas d'inscription. Budget précédent : 300 000€ ; concernant la surcharge foncière.
- Compte **678** – *Autres charges exceptionnelles* : 140 965€ correspondent au reversement de la plus-value lors de la vente de Tolémecane puisqu'il a été décidé, par convention, le partage avec l'Etat du bénéfice de la cession.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 1 230 627,00€

Monsieur CARBONNELLE indique 1 230 627€.

Monsieur le Maire rappelle que le montant était de 2,9 M€ en 2016, ce qui était exceptionnel.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert : 1 132 874,00€

Monsieur CARBONNELLE indique : 1 132 874€.

Monsieur le Maire précise, qu'en 2017, la Commune couvre encore les amortissements par les recettes de fonctionnement propres. En revanche, cela ne sera plus le cas pour les années à venir.

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 292 000,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent : 289 200€,
 - proposition nouvelle : 292 000 M€.
- Moins de 1% d'augmentation. L'augmentation provient du prévisionnel du remboursement par la Sécurité Sociale des arrêts maladies.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : 3 357 826,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent : 4 358 551€,
- proposition nouvelle : 3 357 826€.

- Compte **7066** – *Redevances et droits des services à caractère social* : 1 487 600€.

Il s'agit des recettes :

- ❖ Redevances des crèches : 575 000€,
 - Les Petits Voyageurs : 205 000€,
 - Les Berceaux de l'Ourcq : 300 000€,
 - A Petits Pas : 70 000€
- ❖ C.M.S : 715 000€,
- ❖ Centre de loisirs : 183 000€.

- Compte **7067** : *Redevances et droits services périscolaires et enseignement* : 1 398 300€

Cela correspond :

- ❖ aux cantines : 1 146 000€,
- ❖ aux garderies : 33 000€,
- ❖ aux classes de découverte : 14 500€.

Ces chiffres sont estimés en fonction du réalisé de l'exercice 2016 avec une petite progression de 3%.

Monsieur CHLEQ demande si pour le compte **70846** – *Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement*, c'est l'E.P.T. qui rembourse les frais de personnel à la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'en fonction des compétences qui ont été transférées, si un agent de la Commune travaille à 10% de son temps à l'E.P.T., celui-ci reverse la différence. Il rappelle que les ressources ont été transférées en même temps que les dépenses; il ne s'agit donc pas d'un gain supplémentaire.

Monsieur CARBONNELLE précise que cela concerne les compétences « déchets » et « assainissement ».

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 73 – Impôts et taxe : 16 564 613,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent : 18 630 792€,
- proposition nouvelle : 16 564 613€.

- Compte **73111** – *Taxes foncières et d'habitation* :

- budget précédent : 14 433 052€,
- proposition nouvelle : 15 103 263€.

Ce qui fait une augmentation de 4,64%, de budget à budget.

- Compte **7381** – *Taxe addit. droits mutation ou pub foncière* :

- budget précédent : 850 000€,
- proposition nouvelle : 800 000€.

Il précise que les encaissements constatés les premiers mois sont peu élevés : environ 100 000/120 000€. Par prudence, la Commune a légèrement réduit cette recette.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 9 307 759,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent : 9 774 457€,
- proposition nouvelle : 9 307 759€.

- Compte **7411** – *D.G.F. Dotation forfaitaire* : chute significative de la D.G.F. de 2 572 341€, elle passe à 2 108 503€.

- Compte **74123** : *Dotation de Solidarité Urbaine* : passe de 180 679€ à 220 000€.

- Compte **7431** : *Attributions de la dotation d'équilibre* : il précise qu'il s'agit de l'attribution compensatoire de la Métropole pour 4 538 385€.

Il rappelle :

- ❖ la C.F.E. : 1,8 M€,
- ❖ la C.V.A.E. : 705 000€,
- ❖ la T.A.S.C.O.M. : 57 000€ et quelques,
- ❖ l'I.F.E.R. : 28 000€,
- ❖ la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30 111€,
- ❖ la dotation de la compensation de la « part salaires » : 1 187 000€ et quelques,
- ❖ un rôle supplémentaire d'années antérieures : 12 617€.

Il rappelle que la Commune ne bénéficie pas du dynamisme de ces taxes.

Monsieur le Maire fait remarquer que si la Métropole du Grand Paris était incapable d'équilibrer son budget, ce qui pourrait bien se produire l'année prochaine, cette dotation pourrait être diminuée pour compenser la différence.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 516 720,00€

Monsieur CARBONNELLE indique :

- budget précédent : 661 935€,
- proposition nouvelle 516 720€.

- Compte **758** – *Produits divers de gestion courante* : -136 000€ concernant les recettes des ordures ménagères puisque la compétence a été transférée à l'EPT.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 174 925,00€

Monsieur CARBONNELLE indique : 174 925€. L'E.P.T. va rembourser à la Commune un rôle de C.F.E. de 63 825€ correspondant aux années 2012, 2013 et 2014.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 50 000,00€

Monsieur CARBONNELLE indique 50 000€.

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 285 522,00€

Monsieur CARBONNELLE indique 285 522€.

- Compte **2031 – Frais d'études** : 172 392€ qui se répartissent comme suit :
 - ❖ 15 000€ : pour une étude relative à la création d'un centre de loisirs sur la propriété sise 152 avenue Jean Jaurès,
 - ❖ 135 000€ : pour les travaux de l'école Jean Macé,
 - ❖ 15 000€ : étude de la faisabilité du projet pour la transformation de la crèche Georges Pompidou en Etablissement d'Aide à Domicile.
- Compte **2051 – Concessions et droits similaires** : 113 130€. Il s'agit d'achat de logiciels pour l'ensemble des services, dont la bibliothèque et les crèches.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 2 670 427,00€

Monsieur CARBONNELLE indique 2 670 427€.

- Compte **2115 – Terrains bâtis** : 1 386 100€ : acquisitions de propriétés :
 - ❖ 308 Aristide Briand : 811 000€, que la Commune va revendre à LOGIREP. Ces crédits avaient été inscrits au BP 2016. Pour différentes raisons, cette vente a été reportée ; la Commune doit prévoir les réinscriptions de crédits.
 - ❖ 8 rue Georges : 110 000€. La vente a également été reportée à 2017. En revanche, la Ville avait prévu en caution le montant de cette somme, que l'on retrouvera en recettes.
 - ❖ 17 allée Calmanovic : 302 000€, vente qui n'a pas pu être réalisée en 2016. Cette somme est toutefois mise en caution.

Ces différentes acquisitions sont financées. Monsieur CARBONNELLE précise que la seule acquisition « nouvelle » prévue cette année concerne « *Le Chat Pitre* » pour 150 000€. La Ville achète les locaux et les proposera en location pour la poursuite de l'activité.

- Compte **21318** – *Autres bâtiments publics* : 344 653€ :
 - ❖ 100 000€ pour la sécurité de l'ensemble des bâtiments scolaires,
 - ❖ 24 000€ : pour la réfection de sols pour la bibliothèque, les Berceaux de l'Ourcq, l'Espace des Arts et différents bâtiments.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 778 346,00€

Monsieur CARBONNELLE indique 1 778 346€.

- Compte **2313** – *Constructions* : 457 627€ :
 - ❖ dont 288 000€ pour la poursuite des travaux relatifs à l'accessibilité « handicapé » des bâtiments publics,
 - ❖ et un crédit supplémentaire de 170 000€ pour l'école Jean Macé.
- Compte **2315** – *Installations, matériel et outillage techniques* : 1 320 719€ :
 - ❖ 185 000€ : pour les travaux sur le Pont de la Forêt qui sont réalisés conjointement avec la ville de Bondy (financés pour 50%),
 - ❖ 1 090 000€ : pour les travaux d'enfouissement avec ENEDIS,
 - ❖ 41 000€ : pour l'amélioration de l'éclairage public.

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 963 720,00€

Monsieur CARBONNELLE indique 963 720€.

Monsieur le Maire précise : 9,5 M€ + 4 M€ - 963 000€ = chiffre figurant sur le graphique précédemment présenté.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 50 000,00€

Monsieur CARBONNELLE indique 50 000€.

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT

- Chapitre 13 – Subventions d'équipement : 376 834,00€

Monsieur CARBONNELLE indique qu'elles s'élèvent à 376 834€.

- Compte **1321** – *Etat et établissements nationaux* :
 - ❖ 200 000€ : il s'agit de la participation du Fonds d'Investissement Local pour les travaux de l'école Jean Macé,

- ❖ 20 000€ : pour le gymnase Léo Lagrange. Le Département avait alloué à la Ville une subvention de 200 000€, étalée sur 10 ans,
- ❖ 51 834€ : subvention provenant du SIPPEREC pour l'amélioration de l'éclairage public.

34 votants – Vote à l'Unanimité

Monsieur le Maire indique, qu'au chapitre 16, il n'y a pas d'emprunt inscrit au Budget Primitif. Il ajoute qu'il n'y en aura pas, a priori, au Budget Supplémentaire. Il précise que la Ville va essayer, même si cela n'est pas garanti, d'utiliser l'excédent du compte administratif et des quelques nouvelles recettes perçues en cours d'année pour financer l'intégralité des travaux de l'école Jean Macé. L'objectif consiste à faire en sorte que, sur le Budget 2018, il n'y ait pas à contracter d'emprunt nouveau, afin que la courbe de l'annuité ne progresse pas.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 038 700,00€

Monsieur CARBONNELLE indique 1 038 700€.

- Compte **10222** : il s'agit du F.C.T.V.A : 738 700€, montant perçu en fonction des travaux réalisés l'année précédente.
- Compte **10226** – *Taxe d'aménagement* : 300 000€.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 27 – Autres immobilisations financières 534 550,00€

Monsieur CARBONNELLE annonce la somme de 534 550€. Il s'agit des cautions réalisées pour les acquisitions sises rue Georges, allée Calmanovic et Aristide Briand. Il rappelle que 2 sont totalement financées, rue Georges et allée Calmanovic. Sur Aristide Briand, seule la somme de 122 350€ est prévue en caution ; mais cela n'a aucune importance puisque ce terrain sera revendu à LOGIREP.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 1 434 430,00€

Monsieur CARBONNELLE annonce 1 434 430€ :

- vente d'Aristide Briand pour 811 000€ à LOGIREP,
- terrain, dit Tolémecane, pour 612 430€, que la Commune devrait vendre cette année.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 1 230 627,00€

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 1 132 874,00€

34 votants – Vote à l'Unanimité

Le Budget Primitif est approuvé à la majorité à **36 011 858,00€** tant en recettes qu'en dépenses et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est fixé à **1 230 627,00€**.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00027 - Budget «Ville» 2017 - Vote des taux de fiscalité directe locale

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé une augmentation des taux de 4%.

Monsieur CARBONNELLE indique :

- Taxe d'habitation **24,12%**,
Elle était à 23,19%.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties **19,18%**,
Elle était à 18,44%.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **30,06%**.
Elle était, en 2016, à 28,90%.

Monsieur le Maire indique que la Ville reste néanmoins en dessous de la moyenne nationale.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00028 - Budget «Ville» 2017 - Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur le Maire précise que la ligne de trésorerie s'élève à 1,5 M€.

Monsieur CARBONNELLE indique que la marge est de 0,40% et les frais de dossier de 550€. Il rappelle que la Commune utilise rarement cette ligne de trésorerie mais qu'il est utile de l'avoir en cas de besoin.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00029 - Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé une subvention de 602 000€. Il précise que pour ce qui est du C.C.A.S., la subvention versée par la Commune varie en fonction des excédents constatés sur l'exercice précédent, qui oscillent entre 550 000€ et 600 000€. La Commune verra s'il est possible de récupérer un excédent dans les années à venir. Il fait observer toutefois que les grosses dépenses du C.C.A.S. restent globalement au même niveau.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00030 - Attribution d'une subvention à l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (A.P.J.C.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que l'augmentation est de 0,4%, ce qui donne une subvention de 268 192€.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00031 - Attribution d'une subvention à l'association Accompagnement Scolaire des Pavillons (A.S.P.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que l'Association a demandé 100 000€, la même chose que l'année dernière. La Commune lui accorde donc 100 000€.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00032 - Attribution d'une subvention au Centre d'Expression Culturelle Artistique et Sportive (C.E.C.A.S.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique qu'avec l'augmentation de 0,4%, cela donne 285 398€.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00033 - Attribution d'une subvention au Club Yvonne de Gaulle - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que la somme est de 107 000€.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00034 - Attribution d'une subvention à la Mission Locale pour l'emploi Gagny / Villemomble / Les Pavillons-sous-Bois - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique pour cette année, comme l'année dernière, une subvention de 62 000€. Qu'en temps ordinaire, elle était plutôt aux alentours de 71 000€. Chaque année, la Mission Locale arrête ses comptes, ce qu'elle a fait lors de son dernier Conseil d'Administration. Les trois communes fonctionnent en sous comptes séparés pour être certain que chaque commune apporte bien la part qui est nécessaire pour financer les actions dont bénéficient les jeunes de sa commune. Il est apparu, l'année dernière, comme c'était le cas l'année précédente, que le fonds de roulement de la Mission Locale était en progression. C'est pourquoi, il ne paraît pas nécessaire d'abonder le budget de la Mission Locale à hauteur de 71 000€. La Commune reconduit donc la somme de 62 000€ de l'an passé.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00035 - Attribution d'une subvention au Stade de l'Est Pavillonnais (S.E.P.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique qu'avec les 0,4%, la somme est de 207 470€.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00036 - Attribution d'une subvention au Stade de l'Est Pavillonnais Judo (S.E.P. Judo) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00037 - Attribution de subventions à diverses associations - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que cette délibération reprend la totalité des « petites subventions ». Il précise « petites » par le montant. Néanmoins, la Commune arrive à un total de 67 030€. La règle a été de reconduire les subventions versées l'année précédente même si les associations en question avaient parfois demandé des augmentations très substantielles mais que la Commune n'est pas en mesure d'accorder.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00038 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (A.P.J.C.) pour l'organisation de ses 50 ans

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que la Commune avait fait la même chose pour le C.E.C.A.S. l'année dernière. La Commune accorde 7 000€ à l'A.P.J.C.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00039 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Photo Club Pavillonnais pour l'organisation de ses 70 ans

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire précise que le Photo Club Pavillonnais sollicite 1 950€.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00040 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Monceau pour un voyage scolaire à Verdun

Lecture de la délibération par M. le Maire

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00041 - Attribution d'une avance sur la subvention allouée au Groupe Scolaire de l'Alliance des Pavillons-sous-Bois - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire précise que les services de l'Etat demandent la signature d'une convention, ce que la Commune ne faisait pas les années précédentes, entre l'école de l'Alliance et la Commune. Il rappelle que la loi impose de financer la scolarité des élèves de la Commune fréquentant l'école privée.

Chaque année, la Commune verse une subvention au vu de la liste des élèves accueillis.

Pour autant, cette année, la Trésorerie demande à la Commune, préalablement au versement de cette subvention, la signature d'une convention. La convention est en cours de préparation et, pour ne pas pénaliser l'école dans son fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur une avance de 20 000 €. La convention et le reliquat de la subvention seront proposés au cours du prochain Conseil Municipal.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00042 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) dans le cadre de la modernisation du système informatique de la Bibliothèque

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que le coût de cette modernisation s'élève à 25 624€ T.T.C.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00043 - Classes transplantées - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles Jules Verne, Jean Macé, Robillard, Monceau et Fontenoy : Indemnité allouée aux enseignants
Lecture de la délibération par Mme COPPI

34 votants – Vote à l'Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est prévu le 15 mai 2017, après les élections présidentielles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Sénateur-Maire lève la séance à 21 H 16.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 12 mai 2017.

Le Sénateur-Maire,

Philippe DALLIER